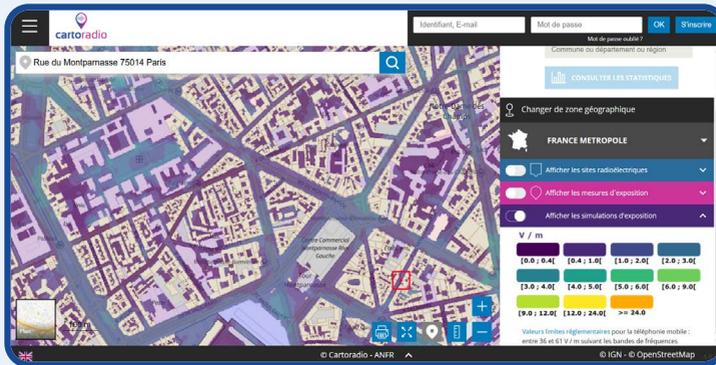


TOUT COMPRENDRE

## Les cartes de niveaux simulés de l'exposition aux ondes



Dans le cadre du 4<sup>ème</sup> Plan National Santé Environnement (PNSE 4), l'Agence nationale des fréquences (ANFR) met à disposition **des cartes de niveaux**

**simulés de l'exposition aux ondes électromagnétiques** créés par les stations en service des opérateurs de téléphonie mobile en extérieur.

Ces cartes sont accessibles sur **Cartoradio.fr** et l'application **OpenBarres**.



## DES OUTILS ACCESSIBLES À TOUS !

**Cartoradio** est un outil développé par l'ANFR qui permet de visualiser sur tout le territoire l'emplacement des stations radioélectriques autorisées en France et d'accéder aux mesures d'exposition réalisées.

La plateforme intègre désormais des cartes de niveaux simulés qui permet de disposer **d'une évaluation des niveaux de champs électriques sur l'ensemble du territoire national créés par les stations de téléphonie mobile situées en extérieur et mises en service.**



Effectuez une recherche par commune ou adresse et **visualisez les niveaux d'exposition simulés** en tout point du territoire.

<https://www.cartoradio.fr>

**OpenBarres** est une application mobile proposée par l'ANFR permettant notamment d'enregistrer le niveau de signal reçu par les téléphones mobiles en temps réel, de visualiser les stations autour de soi ou encore de consulter le DAS de son téléphone.

**(téléchargeable sur Android et IOS)**

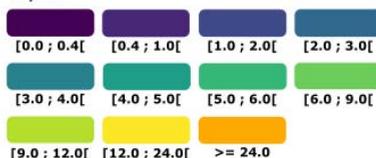


## COMMENT LIRE LES CARTES ?

L'évaluation repose sur un calcul modélisant, à 1,5 m au-dessus du sol, la propagation des ondes dans un environnement en trois dimensions. Elle utilise les bases cartographiques de l'IGN ainsi que les données des stations de téléphonie mobiles situées en extérieur et autorisées par l'ANFR.

- **Il s'agit d'un calcul théorique.** Seules les mesures relevées sur le terrain permettent d'établir avec précision le niveau réel d'exposition.
- **Plus de 130 milliards de points de simulation** sont actualisés tous les mois pour tenir compte de l'évolution des réseaux. Une mise à jour annuelle du bâti est également réalisée et prise en compte.
- **Une palette de couleurs** permet d'estimer les différents niveaux de champ électrique exprimés en Volt par mètre (V/m).

V / m



Les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques fixées en France sont comprises entre **36 et 61 V/m** en fonction des fréquences utilisées par la téléphonie mobile.

## QUELS BÉNÉFICES EN TIRER ?

L'ANFR veille au respect des valeurs limites réglementaires d'exposition aux ondes électromagnétiques et gère le dispositif national de mesures.

Les cartes de niveaux simulés permettent aujourd'hui de **mieux comprendre l'exposition aux ondes et d'identifier des zones d'attention sur les territoires** où l'exposition est susceptible d'être plus élevée. Dans ces lieux, l'ANFR effectuera des mesures pour vérifier le respect des seuils autorisés.

Dans l'éventualité où un dépassement serait constaté, l'Agence demanderait un arrêt immédiat de l'émetteur radioélectrique en cause et imposerait des mesures correctives.

On constate que sur les valeurs les plus élevées, la simulation est en général un majorant de l'exposition.

L'ANFR met à la disposition des élus et des citoyens un téléservice permettant de faire des demandes de mesures :

[mesures.anfr.fr](https://mesures.anfr.fr)



# QUEL RÔLE POUR LES MAIRES ?

Les maires jouent un rôle clé dans la gestion de l'implantation des installations radioélectriques et la surveillance de l'exposition aux ondes électromagnétiques sur leur territoire.

## Ils peuvent :

- **Valider les demandes de mesures d'exposition** dans le cadre du dispositif national de surveillance géré par l'ANFR
- **Demander la réalisation de mesures** et accéder aux résultats des mesures d'exposition réalisées sur leur territoire
- **Initier des concertations locales** pour favoriser le dialogue avec les opérateurs et les citoyens

## Dans leur relation avec les opérateurs de téléphonie mobile, ils peuvent :

- Mettre à disposition des habitants **les Dossier d'information Mairie (DIM)** transmis par les exploitants pour l'implantation d'une installation
- Demander **une simulation** à réaliser par les opérateurs avant une installation
- Demander **un état des lieux** des installations existantes



**Vous avez des questions, vous souhaitez nous signaler une anomalie constatée sur le terrain ?**

Contactez-nous via notre formulaire en ligne :

[Formulaire cartoradio-simulation](#)



Consultez nos  
questions-réponses

